



*pour une planète vivante**

WWF France

Bois de Boulogne
1 carrefour de Longchamp
75016 Paris
France

Standard : 01 55 25 84 84

Fax : 01 55 25 84 74

Communiqué de Presse

Paris, le 24 septembre 2008

L'orpaillage clandestin détruit la biodiversité en Guyane

Le dimanche 21 septembre 2008, un vol d'étude de 3 heures, en présence de Serge ORRU, Directeur Général du WWF France, a permis de constater la présence de plusieurs chantiers actifs d'orpaillage clandestins fortement impactant pour l'environnement au sein même du Parc Amazonien de Guyane. Ce constat tranche avec la volonté affichée par le Secrétariat d'Etat à l'outre-mer dans son plan d'action outre-mer du Grenelle de l'environnement, d'intensifier la lutte contre l'orpaillage alluvionnaire illégal. Engagement réitéré en Guyane en février 2008 par le Président de la République qui dans son discours de Camopi a promis que l'engagement français nécessaire à la lutte contre ce fléau « durera le temps qu'il faudra ».

Si le dispositif de lutte engagé par l'Etat, dispositif Harpie, permettant le démantèlement des filières d'approvisionnement des sites illégaux, a pu montrer des évolutions significatives sur le terrain de manière localisée et temporaire, son interruption à l'été 2008, après seulement quatre mois de mise en œuvre est un très mauvais signal donné aux orpailleurs clandestins.

Face à cette situation critique tant sur les plans environnementaux que sociaux et sanitaires, à laquelle sont confrontées les populations locales vivant dans le Parc Amazonien, le 09 septembre 2008 plusieurs représentants des communautés amérindiennes du Haut Maroni ont adressé à la Préfecture une « demande urgente d'intervention des forces de l'ordre contre l'orpaillage clandestin ».

Le survol réalisé ce dimanche 21 septembre, , montre que les fleuves avoisinant d'autres communautés amérindiennes du parc, sont toujours largement impactés par l'exploitation aurifère illégale. C'est le cas de Camopi, là même où, en février dernier, le Président de la République avait affiché haut et fort la détermination de l'Etat à endiguer le phénomène. Plus en amont des rivières, les observations du WWF révèlent la présence d'une agriculture vivrière autour des chantiers clandestins, témoignant d'installations devenues pérennes.

Source d'impact majeur sur la biodiversité, sur la disponibilité en eau potable, mais aussi sur le maintien des modes de vie traditionnels des populations de l'intérieur de la Guyane, l'orpaillage clandestin reste à ce jour totalement incontrôlé sur le territoire du Parc Amazonien de Guyane. La présence de nombreux sites de soutien logistique sur la rive brésilienne du fleuve frontalier Oyapock témoigne par ailleurs de l'absence de coopération bilatérale sur ces questions.

Dans ce contexte, le WWF demande au Gouvernement de rendre public un calendrier de mise en place d'actions concrètes visant à rétablir l'Etat de droit sur le territoire du Parc Amazonien de Guyane et sur les zones de vie des populations concernées et, de réactiver au plus haut niveau possible et dans la durée le dispositif Harpie.

Il s'agit pour le gouvernement d'une question de crédibilité dans la mise en œuvre effective des actions découlant du Grenelle de l'environnement dont la loi sera prochainement en débat à l'assemblée nationale.

Dossier de presse complet sur le site www.wwf.fr

Contacts Presse :

Pierre CHASSERAY, Responsable Relations Presse WWF-France : 01.55.25.84.61 – 06.87.92.32.68 – pch@wwf.fr

Marie FEYDEAU, Attachée de Presse WWF-France : 01.55.25.84.34 – 06.69.19.54.91 – mfeydeau@wwf.fr

*** for a living planet®**

Reconnue d'Utilité Publique par le décret du 24 mars 2004 et bénéficiant des articles 5 et 20 de la loi du 23 juillet 1987.

Faites un geste pour la planète : réduisez votre empreinte et soutenez le WWF

Retrouvez-nous sur www.wwf.fr